

*Date de dépôt : 13 octobre 2010*

**Réponse du Conseil d'Etat**

**à l'interpellation urgente écrite de M. Antoine Barde : Place Bel-Air, qui fait quoi et comment ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 24 septembre 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*Depuis quelques années, Genève voit s'effectuer des transformations importantes dans certains quartiers pour favoriser le transport modal, et donc la construction de nouvelles lignes de tram.*

*Ainsi, le périmètre comprenant la rue de la Corraterie, la rue du Rhône, le quai de la Poste, la Place de Hollande et les Ponts de l'Ile va subir de profonds changements.*

*Certains commerçants s'inquiètent de l'allure finale qu'aura ce périmètre après les aménagements urbains, et, plus particulièrement, de la Place Bel-Air.*

*De quelle manière, la Ville et l'Etat de Genève envisagent-elles la circulation automobile dans ce secteur ? Des places de stationnement ou à tout le moins des places de livraison seront-elles prévues ? Existera-t-il des aménagements pour les deux roues et les piétons ?*

**Ma question est la suivante :**

***Quels sont les aménagements prévus dans le quartier de la Corraterie et de la Place Bel-Air, et existe-t-il des maquettes ou plans 3D de ce périmètre ?***

## REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le périmètre du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) s'étend, au niveau de la place Bel-Air, depuis le débouché de la rue du Rhône vers le quai de la Poste puis la Place de Hollande et depuis les Ponts de l'Ile vers la rue de la Corraterie et la rue de la Monnaie. Les aménagements prévus dans ce périmètre et définis dans les plans du TCOB sont au bénéfice d'une autorisation de construire délivrée par l'Office fédéral des transports (OFT) le 29 août 2008. Dans ce cadre, ils ont fait l'objet de différentes présentations aux riverains et milieux intéressés, ainsi que d'une mise à l'enquête publique, en novembre 2007.

La place Bel-Air est un espace limité où il faut à la fois faire passer les nombreux flux de trafics motorisés et tenir compte des exigences techniques du tram. De plus, il faut y inclure des cheminements pour les piétons, ce qui laisse peu de possibilités pour des aménagements d'agrément, d'autant plus que des espaces de stationnement pour les vélos doivent également être aménagés. Malgré tout, les livraisons seront garanties pour tous les commerces et établissements bancaires du secteur.

Dans le contexte de la mise en place du concept des lignes de tram, à l'horizon de la mise en service du TCOB en décembre 2011, il est particulièrement nécessaire d'optimiser les circulations sur cette interface. En effet, il faut pouvoir assurer aux différents usagers des lieux (automobiles, transports collectifs, vélos et piétons) des déplacements sûrs et efficaces. Des études menées conjointement par la direction générale de la mobilité (DGM), les Transports publics genevois (TPG) et la Ville de Genève sont en cours afin d'optimiser le fonctionnement de cette interface.

Ces améliorations feront l'objet, au début 2011, d'une présentation sous la forme d'une visualisation en 3D à la Commission des partenaires du projet, qui regroupe les associations et milieux intéressés, à l'instar de la présentation en visualisation 3D de l'interface de Plainpalais qui a déjà été faite en septembre dernier.

Cela étant, pour l'interface à Bel-Air, le Conseil d'Etat entend privilégier une solution alliant fonctionnalité et esthétique.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP